

SEANCE ordinaire du 03 octobre 2025 à 19 h 00

Afférents au Conseil = 15

En exercice = 14

Présents à la séance : 8

Convocation du 26/09/2025

le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DURAND Gérard, Maire.

Présents : Mmes Agnès GRILLOT, Christelle GUILLEMINOT, MM. Patrick CAMUS, Loïc GARNIER, Stéphane GIRARD, Patrick JURY, Patrice LARONZE, et Gérard DURAND, Maire.

Absents, excusés et pouvoirs : Mme Maria DRABOWICZ = pouvoir à Mme Agnès GRILLOT
Mme Rosaria SWIADEK = pouvoir à M. Patrick CAMUS
M. Dominique RAVAUT = pouvoir à M. Patrick JURY
M. Benjamin LEDOUX = pouvoir à M. Gérard DURAND
M. Aimé MAIERON, excusé

Absents : Mme Marion ALEXANDRE

Désignation du Secrétaire de séance : Mme Christelle GUILLEMINOT

Délibération n° 040 2025**Entretien des chemins ruraux - attribution d'un fonds de concours**

- . Vu la délibération en date du 20 mai 2021 de la Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau-les-Mines portant approbation du règlement d'attribution des fonds de concours relatif à l'entretien des chemins ruraux,
- . Vu la délibération du 5 octobre 2023 portant modification du règlement d'attribution des fonds de concours relatif à l'entretien des chemins ruraux,
- . Vu l'article L 5215-26 relatif au versement des fonds de concours entre une Communauté Urbaine et une de ses communes membres,
- . Vu le dossier de demande de participation présenté par la commune St Pierre de Varennes en date du 26/08/2025,
- . Vu l'avis favorable de la commission « entretien des chemins ruraux » en date du 2/09/2025,

Vu la délibération du 25/09/2025 attribuant un fonds de concours de 3 010,00 euros à la commune de St Pierre de Varennes au titre de l'entretien des chemins ruraux,

M. le Maire expose :

Par courrier en date du 26/08/2025, notre commune a déposé un dossier auprès de la CUCM afin de bénéficier du fonds de concours « entretien des chemins ruraux » pour les travaux de fauchage et de broyage effectués par l'Adjoint Technique du 1^{er}/01/2025 au 14/08/2025.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

DEPENSES		FINANCEMENT DE L'OPERATION	
Entretien des chemins ruraux réalisé par l'Adjoint Technique : utilisation du tracteur communal (broyage et fauchage) du 1 ^{er} janvier au 14 août 2025		Subvention (précisez l'émetteur de la subvention)	0 €
		Autofinancement	3 010,00 €
		Fonds de concours «entretien des chemins ruraux»	3 010,00 €
Total	6 020,00 €	Total	6 020,00 €

Conformément au règlement du fonds de concours « entretien des chemins ruraux » de concours sous réserve que :

- le montant de l'enveloppe annuelle allouée à la commune ne soit pas atteint,
- le fonds de concours n'excède pas la part apportée par la commune, aides déduites,
- le montant des aides n'excède pas 80% du projet.

La commission « entretien des chemins ruraux » a émis un avis favorable à la demande de notre commune le 02/09/2025.

Par délibération en date du 25/09/2025, la CUCM a autorisé le versement d'un fonds de concours de 3 010,00 euros à notre commune.

Il convient à présent de délibérer en termes concordants afin de bénéficier du versement de ce fonds de concours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- *d'approuver le versement de la somme de 3 010,00 € au titre du fonds de concours « entretien des chemins ruraux »*
- *d'autoriser M. le Maire à faire toute démarche relative à ce dossier*

La recette d'un montant de 3 010,00 € sera créditée au compte 757351 du budget principal 2025.

Signatures du Maire et du secrétaire, pour extrait conforme :

Le secrétaire de séance



Le Maire, Gérard DURAND

